ASSURER LA VIABILITÉ DU SECTEUR DE LA FABRICATION UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR LE XXI^e SIÈCLE



Octobre 2016

Table des matières

Introduction	
Acier : Une industrie de fabrication canadienne solide Rouler avec des pièces automobiles canadiennes Donner une chance au secteur forestier Commerce et fabrication – un même défi Stratégie industrielle et l'environnement	
Section 1	
Politiques manufacturière et commerciale : Établir le lien	7
Recommandations	9
Section 2	
Politique industrielle écologique : Fabrication au Canada et transition juste	10
i) Énergie propre et fabrication	
ii) Transportiii) Infrastructure des immeubles	
iv) Transfert des émissions de carbone	
v) Formation, adaptation du travail et transition juste	
Recommandations	
Section 3	
i) Secteur de l'automobile	15
Recommandations	16
ii) Fabrication de l'acier	
Recommandations	
iii) Secteur forestier	
Recommandations	18

Introduction

Les bases du Syndicat des Métallos ont été jetées pendant la grande flambée industrielle et manufacturière de la moitié du XX^e siècle. Le syndicat a démarré dans l'industrie sidérurgique, laquelle employait des dizaines de milliers de Canadiens et a littéralement construit des villes comme Hamilton et Sault Ste. Marie (Ontario). Au fils des ans, notre syndicat a grossi ses rangs, représentant maintenant des travailleurs dans l'extraction des ressources, la foresterie et la fabrication à valeur ajoutée de toutes sortes de produits, qu'il s'agisse de pneus, de pièces automobiles, de meubles, d'appareils, de produits forestiers et bien d'autres. Grâce à cette croissance, nous sommes devenus l'un des syndicats les plus diversifiés au Canada, représentant des hommes et des femmes actifs dans tous les secteurs de l'économie canadienne.

Notre expérience au cours des dernières décennies indique que la politique et l'inaction du gouvernement dans le secteur de la fabrication ont profondément érodé la classe moyenne au pays. La stabilité de la classe moyenne a fait place à l'insécurité, l'inégalité et l'incertitude. Cette trajectoire doit être renversée pour le bien des futures générations. Le présent document d'orientation émane d'un mémoire que le Syndicat des Métallos a soumis en réponse à une invitation du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie de la Chambre des communes à donner des présentations sur le secteur de la fabrication. Il porte sur plusieurs domaines importants, tels les secteurs clés de l'acier, de l'automobile et de la foresterie, et le besoin d'avoir une politique industrielle durable sur le plan de l'environnement. Chacun de ces sujets est approfondi dans le but de servir véritablement les intérêts des Canadiennes et Canadiens grâce à la création d'emplois et à la croissance du secteur de la fabrication.

Acier: Une industrie de fabrication canadienne solide

Appuyer le secteur de la fabrication de l'acier du Canada est manifestement dans l'intérêt économique du pays. Le secteur produit 14 milliards de dollars de biens par année, et la moitié de la production annuelle de l'industrie est exportée vers des marchés étrangers partout dans le monde. Alors que les emplois dans le secteur sont nettement inférieurs à ce qu'ils ont été dans le passé, l'industrie de l'acier emploie toujours directement 22 000 Canadiens. Aujourd'hui, l'industrie de l'acier au Canada est diversifiée, de haute technologie, produisant efficacement des produits de grande qualité.

Malgré tout, en octobre 2016, deux des principales aciéries intégrées au Canada, US Steel Canada et Essar Steel, se trouvaient sous la protection de la loi sur les faillites depuis plus d'un an. L'avenir de deux localités, Hamilton et Sault Ste. Marie (Ontario), est en jeu alors que ces deux importants employeurs cherchent à se restructurer. Le Syndicat des Métallos travaille sans relâche depuis près de deux ans pour essayer de conserver les emplois décents que fournissaient ces employeurs, ainsi que les pensions et les avantages sociaux qui soutiennent des dizaines de milliers de familles en Ontario. Nous avons énormément travaillé avec les investisseurs, l'industrie de l'acier et les bailleurs de fonds. Nous avons obtenu un soutien important de la part d'un gouvernement provincial ontarien engagé. Cependant, en dépit des demandes d'aide répétées, le gouvernement fédéral est resté totalement à l'écart de cet effort. Nous n'avons obtenu aucune offre d'assistance de la part du gouvernement fédéral en matière d'investissement, de recyclage professionnel ou d'adaptation de la main-d'œuvre. Pourtant, par le passé, le gouvernement fédéral a offert de l'assistance dans tous ces domaines.

Cette défaillance du gouvernement fédéral à aider l'industrie de l'acier s'inscrit dans une problématique plus vaste. Pendant des décennies, le Canada n'a pas eu de véritable stratégie industrielle, ce qui représente un violent contraste avec les autres pays industrialisés. L'Allemagne par exemple a connu un grand succès avec sa stratégie manufacturière moderne. Le Canada, par contre, a omis de soutenir son secteur manufacturier. La crise dans l'industrie de l'acier est un exemple de cette défaillance. Le budget fédéral 2016 du gouvernement du Canada, qui prévoyait des milliards de dollars en dépenses d'infrastructure, n'a pris aucun engagement envers l'achat d'acier fabriqué au Canada. Le manque de soutien de la part du gouvernement doit être renversé.

Rouler avec des pièces automobiles canadiennes

Plus de 100 000 Canadiennes et Canadiens sont directement employés dans la fabrication de véhicules et de pièces automobiles, et un grand nombre de ces personnes sont membres du Syndicat des Métallos. Ils occupent plus de sept pour cent de tous les emplois dans le secteur manufacturier au Canada. Le secteur de l'automobile est l'élément stabilisateur du plus vaste secteur de la fabrication. Cependant, au cours de la dernière décennie, le secteur de l'automobile a perdu 53 000 emplois.

Malgré ce déclin, les entreprises de pièces automobiles situées au Canada bénéficient généralement d'un avantage en coût de main-d'œuvre par rapport à leurs homologues aux États-Unis. L'industrie canadienne dispose d'une main d'œuvre hautement qualifiée ainsi que d'un

solide réseau de recherche et de développement et d'une des plus faibles structures de coûts parmi les économies avancées.

Pour tirer parti des avantages concurrentiels du secteur et renverser son déclin inquiétant, le gouvernement doit prendre des mesures directes en politiques gouvernementales. Autrement dit, il doit, entre autres, veiller à ce que Export et Développement Canada ait comme priorité à la fois d'attirer et d'appuyer les usines canadiennes en rendant les incitations à l'investissement concurrentielles, efficaces et en y incluant de sages mesures fiscales.

Donner une chance au secteur forestier

En plus de l'acier, le Syndicat des Métallos est également un chef de file dans le secteur forestier du Canada, où il compte 17 500 membres travaillant dans les forêts, les scieries et autres installations de production. Les dix dernières années se sont avérées difficiles pour les travailleurs canadiens. Les faibles prix du bois d'œuvre, le dollar canadien relativement élevé, l'effondrement de la demande aux États-Unis, la concurrence grandissante de l'Amérique du Sud et de l'Asie, et un manque d'investissements en capital dans la fabrication, ont tous provoqué une diminution de la production et des pertes d'emplois. Malheureusement, ces conditions ont persisté tandis que l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux était en vigueur. À la fin 2016, cet accord n'avait pas encore été renouvelé.

En permettant aux entreprises d'exporter de grandes quantités de grumes brutes sans valeur ajoutée au Canada, les gouvernements abandonnent la main-d'œuvre et les collectivités canadiennes. Le gouvernement fédéral a un rôle déterminant à jouer dans la mise en valeur de la croissance du secteur. Une taxe à l'exportation sur les grumes brutes comportant la différence entre le prix à l'exportation et le prix sur le marché national, et les revenus provenant de la taxe pourraient servir à promouvoir le secteur à valeur ajoutée. En montrant la voie, le gouvernement fédéral peut renverser le déclin de l'industrie et veiller à ce que le secteur retrouve son statut d'industrie durable, renouvelable, à valeur ajoutée qui fournit des emplois valables et durables.

Commerce et fabrication – un même défi

Contrairement à l'opinion générale, le Syndicat des Métallos ne s'oppose pas par principe au commerce. Le syndicat reconnaît le rôle important que joue le commerce dans la construction et le maintien d'une économie robuste et saine. C'est la raison pour laquelle il croit que les politiques commerciales et manufacturières doivent être considérées comme un défi économique global. Les accords de libre-échange n'ont jamais à eux seuls satisfait l'impératif de construire une économie qui répond au besoin des Canadiens d'avoir un avenir stable et durable. Les déséquilibres commerciaux constants et le déclin de la fabrication traduisent l'absence d'une politique industrielle cohérente. Un commerce sans entraves et le minimum d'intervention gouvernementale ont fait que les exportations canadiennes sont biaisées en faveur de notre avantage comparatif dans les matières premières et les ressources.

Alors que le Syndicat des Métallos représente plus de travailleurs dans le secteur minier que tout autre syndicat au Canada, nous croyons qu'une politique commerciale reposant de façon prédominante sur l'extraction des ressources néglige la fabrication qui crée des emplois, ajoute

de la valeur et augmente la productivité. Les méga-accords commerciaux négociés récemment, comme le Partenariat transpacifique (PTP) et l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'UE ne font que consolider encore davantage un régime commercial qui supprime l'aptitude des gouvernements à élaborer des stratégies sectorielles favorables à la croissance manufacturière. En conséquence, le Syndicat des Métallos exhorte fortement le gouvernement du Canada à rejeter le PTP et l'AECG. Par contre, il devrait concentrer ses efforts sur les politiques industrielles qui ne sont pas assujetties à des restrictions par des accords commerciaux qui ne sont ni libres ni justes. Ce n'est pas du protectionnisme. C'est du pragmatisme.

Stratégie industrielle et l'environnement

Le Syndicat des Métallos a joué un rôle actif en réconciliant le besoin d'avoir des emplois syndiqués décents dans les secteurs de la fabrication et de l'extraction au Canada et en protégeant l'environnement. Les initiatives en matière d'emploi et d'environnement doivent être intégrées dans une nouvelle stratégie industrielle. Les investissements dans l'énergie propre, des changements dans les subventions, des mesures incitatives fiscales ciblées et le développement de l'énergie propre et d'une infrastructure des transports pourraient accroître le nombre d'emplois bien rémunérés, subvenant aux besoins des familles, et syndiqués, mais seulement si ceux-ci sont des objectifs explicites d'une politique industrielle ou manufacturière.

Une économie plus écologique doit viser à bâtir des communautés et à les protéger, non pas à les détruire. Le présent document d'orientation donne des détails sur la manière d'obtenir les produits dont a besoin le secteur de la fabrication, tout en mettant également l'accent sur une transition vers le recours à une énergie renouvelable et plus propre. Naturellement, toute transition doit accorder une place importante aux emplois et à la formation, ainsi qu'à la collaboration avec les Premières Nations et autres collectivités.

Section 1

Politiques manufacturière et commerciale : Établir le lien

Le Syndicat des Métallos croit fermement que les politiques commerciale et manufacturière du Canada doivent être considérées comme un enjeu global unique lié à la politique économique. Le manque de politiques industrielles cohérentes depuis l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de 1988 constitue un facteur clé qui a entraîné le déclin de l'assise manufacturière et le déséquilibre commercial constant du pays. En outre, la négociation de méga-accords commerciaux, comme le PTP et l'AECG, consolide encore davantage un régime commercial qui supprime la marge de manœuvre nécessaire pour développer des stratégies sectorielles favorables à la croissance de la fabrication. Le Canada a besoin de politiques commerciale et manufacturière plus globales et équilibrées.

Depuis les années 80, les politiques commerciales ont privilégié un commerce sans entraves et le minimum d'intervention gouvernementale. C'est ainsi que les exportations canadiennes ont été préjudiciables en favorisant l'avantage comparatif du pays : les ressources naturelles. Le pourcentage des exportations canadiennes de la fabrication régresse de façon constante depuis 2001 relativement aux exportations totales. Il en est de même pour les produits manufacturés : la balance commerciale du Canada a accusé un recul, passant de l'équilibre approximatif il y a dix ans à un déficit d'environ 100 milliards de dollars aujourd'hui. Une telle détérioration des termes de l'échange du Canada s'est accompagnée d'une hausse de la part des exportations de l'exploitation minière, pétrolière et gazière l. De 2000 à 2014, les exportations de produits manufacturés ont chuté de 64 % à 46 % des exportations totales, alors que les exportations de produits de base ont augmenté de 30 % à plus de 50 % des exportations totales².

Bien qu'un grand nombre de Métallos travaillent dans le secteur des ressources et profitent de la croissance de l'extraction des ressources primaires, le Syndicat des Métallos croit fermement qu'une politique commerciale essentiellement dépendante de l'extraction des ressources ne favorise pas pleinement la création d'emplois. Comme le soutient John Jacobs du Centre canadien de politiques alternatives, les industries ne créent pas toutes des emplois de façon égale. Une conséquence de la baisse de la balance commerciale manufacturière du Canada est que l'« intensité en emploi » de notre base d'exportation diminue également. John Jacobs estime que pour chaque milliard de dollars d'exportations du secteur de l'extraction des ressources, il peut se créer 580 emplois directs. Le même milliard de dollars d'exportations de produits manufacturés génère environ 2300 emplois. Selon des données de Statistique Canada, l'exportation des ressources représente 21 % des exportations à valeur ajoutée, mais seulement 4 % de l'emploi. Par ailleurs, la fabrication contribue 52 % des exportations à valeur ajoutée et 40 % de l'emploi³. Bref, le Canada exporte des biens qui créent peu d'emplois au pays et importe des marchandises qui créent des emplois à l'étranger.

Le fait que le Canada dépende de l'exportation de produits primaires engendre d'autres problèmes structurels qui ont des répercussions sur l'assise manufacturière du pays. La volatilité du taux de change a

¹ Moeller, Canada's Trade Performance: An Examination of Eight Indicators.

² Jacobs, *Impact of TPP Tariff Removal on Canadian Trade*, p. 12.

³ Jacobs, *Impact of TPP Tariff Removal on Canadian Trade*, p. 16.

contribué à la baisse de l'emploi dans ce secteur, et de nombreux économistes estiment que la chute récente du dollar canadien ne suffira sans doute pas pour relancer la fabrication aux niveaux qu'elle a connus avant 2008, sans l'intervention additionnelle du gouvernement⁴. Une dépendance excessive sur l'exportation de biens primaires a également créé une situation fiscale difficile pour les gouvernements juste au moment où ils ont besoin de leviers fiscaux pour stimuler la croissance. La situation de l'Alberta est assez révélatrice à ce sujet.

Les institutions et les accords qui régissent le commerce et l'investissement étranger sont aussi extrêmement importants pour l'avenir de la fabrication au Canada. Depuis l'ALENA, les accords commerciaux modernes empêchent le développement de stratégies et de politiques avantageuses permettant d'accroître le niveau de transformation des matières premières. Les méga-accords négociés récemment, comme le PTP et l'AECG, consolident encore davantage un régime commercial qui supprime la marge de manœuvre nécessaire pour développer des stratégies sectorielles favorables à la croissance manufacturière.

Pour ce qui est des réductions tarifaires dans le cadre du PTP, John Jacobs soutient que la ratification de cet accord pourrait constituer un obstacle à la diversification ailleurs que dans l'extraction et l'exportation des biens primaires. Les importations du Canada provenant de pays signataires du PTP qui ne sont pas déjà membres d'accords commerciaux existants comprennent 93 % de produits manufacturés de pointe. Selon le PTP, on estime que les exportations de matières premières comme le pétrole (la principale exportation du Canada vers les pays du PTP), le charbon, le cuivre et le bois d'œuvre sont appelées à croître, alors que les importations de produits à valeur ajoutée, transformées et de haute technologie comme les automobiles et les pièces de véhicules augmenteront⁵. Par conséquent, les principales occasions que susciteront les réductions tarifaires du PTP pour les exportations canadiennes semblent porter sur des matières premières qui seront traitées et transformées ailleurs.

La recherche du Centre canadien de politiques alternatives indique également que les réductions tarifaires aux termes de l'AECG occasionneront la perte de 46 000 emplois, surtout dans la fabrication à haute valeur ajoutée. En particulier, le commerce de produits automobiles avec l'Union européenne (UE) et les partenaires du PTP est « dangereusement déséquilibré ». Les Européens n'achètent pratiquement pas de véhicules fabriqués au Canada, tandis que les constructeurs automobiles de l'UE contrôlent à peu près 10 % du marché canadien⁶. De plus, les constructeurs automobiles européens n'ont aucune installation d'assemblage au pays. Étant donné que les besoins géographiques du secteur manufacturier des pièces d'automobiles exigent que ces installations soient habituellement situées près des usines d'assemblage qu'elles approvisionnent, il existe peu de raisons de supposer que les réductions tarifaires sur les automobiles aux termes de l'AECG stimuleront la production de pièces au Canada⁷.

Cependant, les restrictions imposées par l'ALENA, le PTP et l'AECG à un grand éventail de politiques sur le développement industriel sont encore plus préoccupantes. D'après l'International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD) à Genève, le PTP et d'autres traités semblables « donneront lieu à

_

⁴ Voir par exemple : *Freeman. A Weak Loonie Was Supposed to Boost Manufacturing. Here's Why It Hasn't.* Toronto Star.

⁵ Jacobs. *Impact of TPP Tariff Removal on Canadian Trade*, p. 10 à 15.

⁶ Stanford. CETA and Canada's Auto Industry Making a Bad Situation Worse.

⁷ Idem.

une hausse des contraintes opérationnelles liées à la politique industrielle par rapport à celles qui existent en vertu de l'OMC⁸ ». (trad. libre) Le PTP et l'AECG interdisent une longue liste de prescriptions de résultats que les États pourraient vouloir inclure dans de tels accords, comme les transferts de technologie, le contenu national ou le contingentement des emplois⁹.

Recommandations

La structure du commerce extérieur du Canada constitue un défi en raison d'une dépendance excessive sur les exportations de ressources naturelles qui nuit au développement de nos secteurs de fabrication de haute technologie à valeur ajoutée. Une stratégie industrielle, qui comprend une politique commerciale stratégique, est nécessaire pour stimuler la transformation des ressources naturelles au pays et le développement des industries marchandes recherchées pour la fabrication de produits négociables à forte valeur ajoutée.

À cette fin, le Syndicat des Métallos recommande que le gouvernement ne ratifie pas le PTP et l'AECG. Si le Canada continue dans cette voie, les politiques industrielles de l'avenir pourraient être axées uniquement sur les domaines qui ne sont pas restreints par ces traités. Le Canada doit chercher à établir une stratégie globale dans le secteur de la fabrication. Cependant, en signant les accords susmentionnés, il abandonne l'autonomie même qui donne à notre gouvernement les outils et la souplesse nécessaires pour adopter une telle stratégie.

Sur la question de l'investissement étranger, le Syndicat des Métallos est aussi d'avis que les traités sur le commerce et l'investissement doivent préserver la capacité du gouvernement à mettre en œuvre des prescriptions de résultats pour les investisseurs étrangers. Il est essentiel que les prochains accords commerciaux permettent l'achat local, et qu'ils tiennent compte des besoins en formation et d'autres mesures compensatoires afin de stimuler la fabrication à l'échelle locale.

Enfin, il faut remplacer le critère de l'« avantage net » de la *Loi sur Investissement Canada*, lequel n'a guère veillé à ce que l'investissement étranger procure de plus grands avantages à l'économie canadienne, par de meilleurs critères avantages-coûts. Un régime plus robuste d'investissement étranger devra comprendre des engagements obligatoires sur les niveaux de production et d'emploi, des engagements pour de nouvelles mises de capitaux dans la technologie et les immobilisations, et la promesse d'élargir le contenu canadien dans les contrats d'approvisionnement et les autres intrants.

-

⁸ New Industrial Policy and Manufacturing: Options for International Trade Policy, p. 23.

⁹ Jacobs. *Impact of TPP Tariff Removal on Canadian Trade*.

Section 2

Politique industrielle écologique : Fabrication au Canada et transition juste

Le Syndicat des Métallos est d'avis que la politique manufacturière du Canada doit promouvoir le développement de bons emplois syndiqués dans le secteur de la fabrication, tout en protégeant l'environnement. Bien que les industries et les secteurs qui emploient bon nombre de nos membres soient souvent des industries à taux d'émissions élevés, le syndicat appuie le déploiement d'une politique manufacturière qui minimise les répercussions de l'industrie sur l'environnement. Plus précisément, la stratégie manufacturière du gouvernement fédéral doit tenir compte des industries énergivores tributaires du commerce. Ces industries (comme l'acier, le fer, les pâtes, le papier et l'exploitation minière) comptent parmi celles qui sont le plus à risque, tant en raison du commerce que des émissions élevées qu'elles rejettent¹⁰. Par conséquent, les politiques qui régissent ces secteurs doivent être axées sur une transition juste pour les travailleurs susceptibles d'être déplacés de leurs emplois. Le concept de « transition juste », qui a été défini par le mouvement ouvrier international, « vise à minimiser les répercussions des politiques environnementales sur les travailleurs des industries et milieux touchés, et à les faire participer aux décisions entourant leurs moyens de subsistance¹¹ ». (trad. libre)

S'il veut lutter contre le changement climatique mondial et d'autres problèmes environnementaux d'ordre planétaire, le Canada doit s'employer à résoudre l'écart entre les objectifs climatiques énoncés et les politiques en vigueur. Un de ces écarts porte sur l'importance des subventions et des investissements accordés à la production d'énergie nuisible à l'environnement et à forte intensité de capital. Par exemple, selon le rapport de Bleu Vert Canada de 2012, le gouvernement fédéral fournit 1,3 milliard de dollars des contribuables aux entreprises pétrolières et gazières 12. Il n'est pas clair comment ces subventions concordent avec les engagements que le gouvernement a signés récemment dans le cadre de COP 21. Même si tenter de résoudre de tels écarts entre les politiques industrielle et environnementale risque de déplacer un certain nombre de travailleurs, des investissements dans l'énergie propre, des changements dans les subventions et des mesures incitatives fiscales ciblées peuvent accroître le nombre d'emplois bien rémunérés, équitables et syndiqués, mais seulement s'il s'agit d'un objectif explicite de la politique industrielle ou manufacturière du Canada.

À quoi ressemble la fabrication axée sur le climat et l'environnement?

Les secteurs pétrolier et gazier, du transport (surtout des marchandises) et de la production d'électricité comptent parmi les plus importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre ¹³. Bien que la fabrication, notamment la production de l'acier et de l'aluminium, contribue fortement aux émissions, pour vraiment réduire les répercussions environnementales de la fabrication, le gouvernement doit utiliser une approche systémique ancrée dans les domaines clés ci-dessous :

¹⁰ Tendances en matière d'émissions au Canada. Environnement Canada, juillet 2011. http://www.ec.gc.ca/doc/publications/cc/COM1374/ec-com1374-fr-s3.htm.

¹¹ Just Transition: Creating a green social contract for BC's resource workers. Cooling, Karen, Marc Lee, Shannon Daub et Jessie Singer. Centre canadien de politiques alternatives, 2015.

¹² En avoir plus pour notre argent : Comment le Canada peut créer plus d'emplois et moins de pollution. Bleu Vert Canada, 2012.

¹³ A Green Industrial Revolution: Climate Justice, Green Jobs and Sustainable Production in Canada. Marc Lee et Amanda Card. Centre canadien de politiques alternatives, 2012.

i) énergie propre et fabrication

Le changement à des sources d'énergie propre crée un rapport direct et indirect avec la fabrication. Premièrement, la production d'équipement éolien et solaire pourrait aider à stimuler de nouvelles parties du secteur manufacturier. Deuxièmement, si on tient compte du cycle de vie complet du produit et de ses répercussions sur l'environnement, utiliser l'énergie propre et en promouvoir l'utilisation par les consommateurs industriels réduit l'incidence globale de la fabrication, tout en créant et en maintenant de bons emplois syndiqués au Canada. Par conséquent, le Syndicat des Métallos soumet les recommandations suivantes :

- S'éloigner des subventions aux combustibles fossiles sans oublier que certaines industries extractives demeurent nécessaires, notamment le charbon métallurgique utilisé dans la fabrication de l'acier.
- Promouvoir l'utilisation de sources d'énergie propre pour les consommateurs industriels : consentir des subventions ou des allégements fiscaux afin de compenser les hausses de coûts et prévenir le transfert des émissions de carbone.
- Développer les énergies éolienne, solaire, marémotrice et géothermique.
- Produire les biocarburants sélectionnés.
- Veiller à mettre l'accent sur les emplois et la formation ainsi que sur la collaboration avec les gouvernements autochtones et des Premières Nations, et les autres collectivités.

ii) Transport

Selon le Réseau pour l'économie verte, « le secteur du transport a compté pour 28 % des émissions de gaz à effet de serre au Canada en 2013¹⁴ ». (trad. libre) Manifestement, il s'agit d'un élément clé de toute stratégie industrielle écologique. Si elle est bien conçue, une stratégie pour réduire les répercussions du transport sur l'environnement peut entraîner des retombées positives sur la fabrication au pays. Voilà pourquoi les Métallos formulent les recommandations suivantes :

- Créer des réseaux ferroviaires interurbains et électrifier les chemins de fer au Canada grâce à l'aide du gouvernement fédéral (incluant le transport des marchandises et celui de passagers).
- Accroître le financement aux villes pour le développement des transports en commun.
- Resserrer davantage les normes de rendement énergétique des véhicules de transport et véhicules personnels.
- Offrir des incitations à l'investissement afin d'assurer la construction de véhicules électriques au pays.

iii) Infrastructure des immeubles

Moderniser les édifices existants pour les rendre plus écoénergétiques pourrait créer des emplois au pays. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait cibler les édifices fédéraux existants et offrir des mesures incitatives aux propriétaires d'habitations dans le but d'en accroître l'efficacité énergétique au moyen

¹⁴ Making the Shift to a Green Economy: A Common Platform of the Green Economy Network. Réseau pour une économie verte, 2016.

d'allégements fiscaux et de subventions. Améliorer l'efficacité énergétique peut également aider les personnes à faible revenu au pays en réduisant les comptes d'électricité. Voici certaines de nos recommandations :

- Offrir des allégements fiscaux et assouplir les règlements sur les impôts pour les édifices et matériaux écoénergétiques (p. ex., promouvoir l'utilisation de produits du bois qui sont connus pour leur efficacité à stocker le carbone).
- Encourager l'usage de matériaux de construction écologiques fabriqués au pays (p. ex., utiliser l'acier de fabrication canadienne est plus respectueux de l'environnement que l'acier fabriqué à l'étranger).
- Consentir des subventions pour les habitations à loyer modéré.
- Collaborer avec les provinces à la formation de la main-d'œuvre.

iv) Transfert des émissions de carbone

Dans bon nombre des industries énergivores tributaires du commerce, toute action visant à réduire les répercussions de ces secteurs sur l'environnement (plus particulièrement l'établissement d'une tarification des émissions de gaz à effet de serre ou EGES) peut donner lieu au transfert des émissions de carbone. Cette pratique se produit quand un État impose un prix sur les EGES ou d'autres normes environnementales, et qu'elle aboutit à la délocalisation de la production dans un autre État doté de normes environnementales et du travail moins sévères, ce qui ne règle nullement le problème. Au Canada, on craint que les structures de tarification du carbone suscitent le transfert des émissions de carbone. Les industries énergivores tributaires du commerce, comme l'acier et l'aluminium, sont particulièrement vulnérables du fait que les fabricants peuvent déplacer leur production dans des pays ayant des normes environnementales et du travail moins strictes.

Pour résoudre la question du transfert des émissions de carbone et veiller à ce que les consommateurs et les producteurs industriels assument tous deux la responsabilité de réduire les émissions, le Syndicat des Métallos soutient que le gouvernement fédéral doit imposer des ajustements carbone aux frontières. Les provinces canadiennes, notamment le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont toutes instauré divers mécanismes de tarification du carbone. L'Ontario et le Québec, qui font toutes deux partie de la Western Climate Initiative (WCI), comme plusieurs autres États américains, accordent actuellement des exemptions liées aux valeurs limites d'émissions à leurs industries énergivores tributaires du commerce, comme la fabrication de l'acier. Il s'agit seulement d'une solution à court terme permettant de protéger les secteurs qui fournissent des emplois syndiqués et bien rémunérés. Une solution plus globale et à plus long terme comprendrait des ajustements aux frontières sur les produits fabriqués dans des États où les processus sont moins écologiques et la main-d'œuvre est bon marché.

Il est possible d'atteindre ces objectifs grâce à des efforts de collaboration entre le gouvernement fédéral et ses partenaires internationaux en vue de développer un mécanisme normalisé de calcul du carbone. Cette approche permettrait au Canada de mieux comprendre les véritables répercussions de l'acier et d'autres matériaux sur l'environnement, et ainsi de s'assurer que les producteurs ne puissent tout simplement déplacer leur production dans des États moins respectueux des normes environnementales et du travail.

iv) Formation, adaptation du travail et transition juste

Les Métallos sont fermement convaincus que toute politique manufacturière ou industrielle doit comporter des dispositions spécifiques favorisant une transition juste. Le Canada doit faire valoir la nécessité, pour une transition juste, d'offrir des soutiens individuels et communautaires. Nous devons aussi encourager l'adaptation et envisager la restructuration ou la transformation des lieux de travail et des secteurs industriels existants afin de les rendre viables tout au long de nos efforts pour réduire les répercussions sur le climat et l'environnement.

Une transition juste devrait prévoir un revenu de remplacement ou une indemnité d'adaptation pour les travailleurs en cause par l'entremise du système d'assurance-emploi, par exemple. Il est également essentiel d'investir dans les localités et les régions les plus durement touchées (comme celles qui sont tributaires du pétrole et du gaz, ou celles dont l'économie locale dépend d'un secteur en déclin).

Outre les soutiens individuels et communautaires, nous soulignons que la transition vers des politiques manufacturière et industrielle plus écologiques peut avoir des effets positifs nets sur les emplois. Bleu Vert Canada estime que les 1,3 milliard de dollars servant présentement à subventionner les entreprises pétrolières et gazières pourraient potentiellement créer de 18 000 à 20 000 emplois dans les secteurs de l'énergie propre, par opposition à près de 3000 emplois dans le secteur de l'extraction du pétrole et du gaz¹⁵.

Une transition juste doit aussi prévoir l'établissement de programmes de recyclage pour les travailleurs déplacés. De plus, une stratégie globale de formation et de création d'emplois verts doit porter une attention particulière à l'équité, surtout aux collectivités qui ont traditionnellement été exclues des emplois manufacturiers hautement rémunérés, ou celles qui ont été les plus durement touchées par la destruction environnementale et qui se composent souvent de personnes gagnant un faible revenu et de personnes de couleur. En outre, il faut assurer l'inclusion des Canadiens autochtones et leur donner une voix et des pouvoirs égaux, notamment la possibilité de s'exprimer sur le développement des ressources et d'accéder à des programmes de formation et d'emplois. Il faut également combler l'écart entre les programmes de formation et les programmes d'emplois – le gouvernement doit établir un lien entre les travaux publics ou les processus d'achats gouvernementaux associés à une stratégie de fabrication et de création d'emplois, notamment des directives d'embauche particulières visant les travailleurs déplacés, ceux qui ont suivi un programme de recyclage et la main-d'œuvre traditionnellement marginalisée. Dans l'ensemble, la planification d'une transition juste devrait comprendre la participation égale des travailleurs et travailleurs. Le Syndicat des Métallos appuie l'affirmation de la Confédération syndicale internationale voulant que « les travailleurs doivent participer à la conception de leur avenir ». (trad. libre)

Le rôle du gouvernement fédéral dans ce processus devrait consister à collaborer avec les programmes provinciaux de formation, d'éducation et d'apprentissage, à les coordonner, à créer des liens entre les employeurs et les travailleurs grâce à ces programmes, et à travailler avec les communautés et les gouvernements autochtones. Le gouvernement fédéral joue également un rôle clé dans la prestation d'analyses économiques des localités et secteurs au pays : toute politique manufacturière globale qui

13

¹⁵ En avoir plus pour notre argent : Comment le Canada peut créer plus d'emplois et moins de pollution. Bleu Vert Canada, 2012.

encourage la non-dépendance sur les combustibles fossiles, la tarification du carbone et qui dirige l'attention sur ce que nous produisons doit inclure des évaluations approfondies de l'emploi afin de déterminer les répercussions sur les particuliers et les collectivités. En outre, le gouvernement fédéral doit assumer un rôle déterminant à l'échelle internationale pour promouvoir une structure de transition juste et veiller à ce qu'elle soit incluse dans les négociations internationales sur le climat et les plans directeurs qui en découleront.

Recommandations

Dans l'ensemble, le Syndicat des Métallos fait ressortir la nécessité d'avoir une politique industrielle visant à établir un secteur manufacturier plus respectueux de l'environnement qui maintient les emplois au pays. Nous avons décrit l'attention particulière devant être portée aux industries énergivores tributaires du commerce et aux travailleurs de ces secteurs. À cette fin, le Syndicat des Métallos soumet les recommandations suivantes :

- Recourir à une politique de transition juste qui prévoit la participation des groupes ouvriers et environnementaux.
- Établir des cibles de réduction des émissions et d'autres cibles environnementales.
- Collaborer avec les provinces afin d'assurer la coordination et d'insister sur l'élément travail/emploi.
- Veiller au respect des règles sur le commerce international et faire pression pour l'inclusion de droits et de protections en matière de travail et d'environnement dans les accords commerciaux internationaux.
- Dans le cadre de la négociation des conventions internationales sur le climat et l'environnement, assurer le respect global des cibles de réduction des EGES, mettre au point des moyens normalisés de mesurer les émissions de diverses industries, y compris celles de l'acier et de l'aluminium.
- Instaurer des ajustements carbone aux frontières pour mettre fin au transfert des émissions de carbone dans l'industrie de l'acier et promouvoir la fabrication de produits du bois au pays.
- Établir des exigences en matière de teneur d'éléments nationaux dans la fabrication automobile afin de veiller au respect des cibles de réduction d'émissions et des lois relatives au travail.
- Créer des réseaux pour le transport d'énergies plus propres à des fins industrielles.
- Mettre en place des normes, des subventions et des allègements fiscaux pour la modernisation des bâtiments.
- Collaborer de façon égale avec les peuples et les gouvernements autochtones à l'élaboration de stratégies industrielles écologiques.

Section 3

i) Secteur de l'automobile

L'industrie automobile est essentielle au bien-être de l'économie canadienne. Elle se situe au premier rang en matière de contribution de la fabrication au produit intérieur brut (PIB), les exportations de véhicules et de pièces automobiles ayant totalisé 74 milliards de dollars en 2015. Par ailleurs, le secteur se veut une source cruciale d'emplois pour la classe moyenne, employant directement plus de 100 000 Canadiens. Il importe de noter qu'un grand nombre de ces emplois sont syndiqués, bien rémunérés et qu'ils exigent un niveau élevé de scolarité. En effet, 43 % de la main-d'œuvre de l'industrie automobile en Ontario possède un diplôme d'études postsecondaires, et le salaire moyen dans le secteur est de 85 000 \$.

Malheureusement, depuis quelques années, l'industrie est confrontée à un déclin inquiétant sur le plan de la production et de l'emploi. En 2015, les constructeurs ont produit 126 000 véhicules de moins que l'année antérieure, ce qui représente une diminution de production de 5,3 % d'une année à l'autre. En outre, selon l'Automotive Policy Research Centre, le secteur canadien de l'automobile a perdu 53 000 emplois au cours de la dernière décennie. Une des raisons clés sous-tendant le déclin de l'industrie récemment est la baisse de la part du Canada des investissements nord-américains dans le secteur. Selon Morgan Stanley, de 2011 à 2015, 3,5 millions d'unités de capacité ont été ajoutées aux constructeurs automobiles en Amérique du Nord. De ce nombre, les É.-U. en ont reçu 63 %, le Mexique 34 % et le Canada à peine 3 %. Comme le montrent clairement ces données, les investissements récents ont grandement privilégié les États-Unis et le Mexique. Dans le cas du Mexique, le pays se transforme rapidement en un territoire de fabrication à faible coût largement axé sur l'exportation. Les États-Unis commencent à profiter d'une renaissance de la fabrication provoquée par la « délocalisation ». Aux États-Unis, tous les paliers de gouvernement ont renouvelé leur intérêt à appuyer, attirer et conserver les opérations de fabrication au pays.

Une renaissance semblable est possible au Canada. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le secteur compte une main-d'œuvre hautement scolarisée qui, comme les produits qu'elle fabrique, retire un avantage du financement important que le secteur obtient pour la recherche et le développement. L'investissement étranger dans le secteur canadien de l'automobile est soutenu par un réseau dynamique d'universités, ainsi que par des centres effectuant des travaux de pointe en matière de recherche et de développement. Par conséquent, les entreprises qui développent des systèmes et des appareils électroniques au Canada et qui en font l'essai bénéficient habituellement d'un avantage de 18,5 % du coût global comparativement à leurs homologues américaines. Pourtant, non seulement l'industrie profite-t-elle d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et d'un solide réseau de recherche et de développement, mais le Canada possède également une des structures de coûts les plus faibles parmi les économies avancées. Le Canada jouit d'un avantage global de 3 % sur ce plan par rapport aux États-Unis. Qui plus est, selon KPMG, les coûts de main-d'œuvre des fabricants de pièces automobiles au Canada sont généralement de 11,2 % inférieurs à ceux des États-Unis.

Recommandations

La mise en valeur des avantages concurrentiels du secteur pour renverser son déclin inquiétant nécessitera l'utilisation de diverses mesures d'intérêt public. L'une d'elles consiste à veiller à ce que Exportation et Développement Canada se donne comme principale priorité d'attirer et d'appuyer l'investissement dans les usines de fabrication canadiennes. Il serait indiqué d'appuyer une telle mesure en réduisant les lourdeurs administratives entourant les initiatives du gouvernement en matière d'investissements. Les intervenants de l'industrie ont déterminé que l'établissement d'un « guichet unique » pour attirer l'investissement dans les usines de montage et de pièces automobiles canadiennes constituait un instrument clé pour eux au moment de décider d'investir dans des installations. Finalement, le Canada doit veiller à ce que ses initiatives en matière d'investissements soient concurrentielles, efficaces et comprennent des avantages fiscaux significatifs.

ii) Fabrication de l'acier

Le soutien fourni à l'industrie canadienne de l'automobile aura des effets d'entraînement dans d'autres secteurs manufacturiers essentiels, l'un d'eux étant celui de l'acier. Selon des données sur le secteur, l'industrie canadienne de l'automobile est présentement le plus important consommateur d'acier fabriqué au pays, ce qui représente un tiers de la demande d'acier fait au Canada.

Appuyer le secteur de la fabrication de l'acier du Canada est manifestement dans l'intérêt économique du pays. Il produit 14 milliards de dollars de biens par année, et la moitié de la production annuelle de l'industrie est exportée vers des marchés étrangers partout dans le monde. Le secteur canadien de l'acier soutient directement les emplois de 22 000 Canadiens. Le salaire moyen qu'offrent ces emplois est de 70 000 \$ par année, ce qui équivaut à injecter une masse salariale annuelle de 1,4 milliard de dollars dans l'économie. De plus, selon les calculs de Spatial Economics, on estime à environ 5:1 le multiplicateur du secteur de l'acier, ce qui signifie que chaque emploi dans le secteur en appuie cinq autres indirectement. Par conséquent, il est dit que l'industrie soutient indirectement 100 000 emplois.

Il importe de noter que les innombrables avantages économiques que procure l'acier fabriqué au Canada ne représentent qu'une fraction de l'empreinte environnementale de l'acier provenant de l'étranger. En raison de sources d'énergie propre comparables, l'acier fabriqué au Canada exige beaucoup moins de carbone que l'acier étranger. Comme le documente Bleu Vert Canada dans son étude, les émissions rejetées par la fabrication de l'acier au Canada s'élèvent à environ 56 kg/tonne, contrairement à 600 kg/tonne pour celui fabriqué en Chine et 900 pour l'acier de l'Inde. Il est donc logique sur le plan économique, et responsable écologiquement, d'approvisionner le marché canadien en acier fabriqué au pays.

Malheureusement, c'est le contraire qui se produit, et ce, en raison du manque de soutien de la part du gouvernement à l'égard de l'industrie face à la surproduction et au dumping de la Chine. En 2014, avec l'aide de subventions gouvernementales, la China a vendu 138 893 tonnes de barres d'armatures à des prix sous-évalués au Canada. Le dumping se définit comme l'exportation d'un produit qui est vendu à un prix inférieur sur le marché étranger à celui pratiqué sur le marché national. Le gouvernement de la C.-B. a tenté de faire valoir devant le Tribunal canadien du commerce extérieur qu'il était dans « l'intérêt public » qu'on lui accorde une exemption afin qu'elle puisse utiliser l'argent des contribuables pour

acheter des barres d'armature faisant l'objet de dumping de la part de la Chine. La C.-B. a fait cette requête alors que des Métallos canadiens chez AltaSteel dans la province voisine de l'Alberta fabriquent exactement le même produit à des prix concurrentiels et selon des normes environnementales plus strictes. Par ailleurs, le budget fédéral de 2015, qui prévoit l'injection de millions de dollars dans l'infrastructure, ne mentionne aucunement l'achat d'acier fabriqué ici au pays. Une telle omission laisse entrevoir la possibilité que l'argent des contribuables canadiens puisse servir à acheter de l'acier chinois subventionné pour bâtir l'infrastructure publique.

Les particularités du marché combinées au manque de soutien gouvernemental ont ébranlé l'industrie canadienne, autrefois prospère. Essar Steel Algoma fonctionne présentement sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, mettant ainsi à risque 2700 emplois directs. Après son acquisition en 2007 par US Steel, Stelco a demandé la protection de cette même loi en 2014, devant à plus de 7000 retraités locaux des prestations de retraite et des prestations de maladie. Un grand nombre de petites et moyennes entreprises et de fournisseurs ont réduit leurs effectifs ou fermé leurs portes au Canada en raison des difficultés auxquelles l'industrie est confrontée.

Recommandations

Une façon clé de renverser le déclin inquiétant que connaît l'industrie réside dans l'approche du Canada à l'égard du commerce international. En particulier, le gouvernement doit recourir à ses pourparlers actuels avec la Chine pour l'exhorter à diminuer sa surproduction. La Chine, qui est une économie non marchande, est à l'origine des deux tiers de l'excédent d'acier actuel dans le monde. De plus, le gouvernement doit modifier ses lois commerciales afin de permettre aux syndicats de déposer des plaintes commerciales contre les pays qui vendent leurs produits à des prix sous-évalués au Canada. De nombreuses autres entités, comme les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande accordent ce droit à leurs travailleurs. En permettant aux travailleurs canadiens de déposer des plaintes commerciales semblables, ces derniers pourront jouer un rôle déterminant dans la défense de leurs emplois et de leurs milieux contre des produits faisant l'objet de dumping.

iii) Secteur forestier

Les dix dernières années se sont avérées difficiles pour les 17 500 Métallos du secteur forestier. Les faibles prix du bois, le dollar canadien relativement élevé, l'effondrement de la demande aux États-Unis, la concurrence grandissante de l'Amérique du Sud et de l'Asie, et le manque d'investissements en capital dans la fabrication ont tous provoqué une diminution de la production et des pertes d'emplois. De 2000 à 2015, l'emploi dans l'industrie forestière canadienne a diminué de 41 %. Les revenus de l'industrie forestière canadienne ont enregistré une nette baisse semblable, accusant un recul de 30 % pendant la même période.

Malgré le déclin inquiétant que subit l'industrie forestière, le secteur continue de contribuer grandement au commerce du Canada, en particulier dans la région de l'Asie-Pacifique, laquelle connaît présentement une croissance en tant que marché offrant un éventail de possibilités, mais posant aussi des défis. Alors que les exportations vers le Japon et la Corée comprennent généralement des produits à valeur ajoutée, la Chine et l'Inde importent des quantités croissantes de grumes brutes. La Chine en particulier a vu ses

importations de grumes brutes augmenter exponentiellement ces dernières années. La demande accrue de la Chine, conjuguée à la déréglementation dans le secteur, a fait augmenter de 300 % les exportations de grumes brutes de la C.-B. au cours des cinq dernières années. En permettant aux entreprises d'exporter d'aussi grandes quantités de grumes brutes sans valeur ajoutée par les usines canadiennes, les gouvernements ne peuvent appuyer l'emploi de milliers de travailleurs forestiers potentiels. En fait, selon des analystes, les grumes brutes expédiées de la C.-B. ces cinq dernières années contenaient suffisamment de fibres pour permettre à dix scieries d'envergure moyenne d'embaucher 5000 travailleurs additionnels.

Recommandations

Bien que la majorité de ce bois soit exporté de terres privées et de terres publiques régies par les provinces, une quantité considérable de bois est récoltée à même les terres publiques sous réglementation fédérale. Par conséquent, le gouvernement fédéral a un rôle déterminant à jouer pour aider à promouvoir la croissance de ce secteur. Une façon claire de le faire consiste à imposer une taxe à l'exportation sur les grumes brutes qui équivaudrait à la différence entre le prix à l'exportation et le prix sur le marché national. Les revenus provenant de la taxe pourraient servir à promouvoir le secteur à valeur ajoutée. En plus d'imposer un droit sur l'exportation des grumes brutes, le gouvernement doit démontrer la valeur des produits du bois finis et l'importance d'en accroître les possibilités d'utilisation. Le Canada doit s'engager dans une campagne de commercialisation faisant du bois le matériau de choix pour la construction des habitations au pays comme à l'étranger. À l'échelle internationale, ces efforts devraient également comprendre la promotion de pratiques exemplaires en matière de construction, des conseils aux gouvernements étrangers relativement à l'adoption de codes convenant à la construction de bâtiments à ossature de bois, ainsi que des présentations mettant en valeur les meilleurs produits du bois du Canada.

Ici au pays, le gouvernement fédéral devrait s'efforcer de veiller à ce que la construction des bâtiments publics s'appuie sur une politique favorisant l'utilisation du bois. Le bois ne constitue pas seulement un choix plus écologique en raison de sa capacité réelle à stocker le carbone, mais il est aussi un matériau de construction pratique ouvrant la voie à d'innombrables possibilités sur le plan de la conception et de la construction. Plusieurs gouvernements provinciaux et municipaux, notamment ceux de la C.-B., de l'Ontario et du Québec, ont appuyé une politique favorisant l'utilisation du bois et ont modifié leurs codes du bâtiment, ou sont sur le point de le faire, afin de veiller à ce que de telles constructions soient sécuritaires et fiables. Cependant, certains de ces efforts ont été limités aux immeubles de six étages, même si des ingénieurs professionnels et des fabricants ont montré qu'il était possible de construire des bâtiments plus hauts en toute sécurité. En assumant un rôle prépondérant dans les domaines de politique clés, le gouvernement fédéral peut contribuer à renverser certains déclins inquiétants que l'industrie forestière a connus ces quinze dernières années, et veiller à ce qu'elle retrouve son statut d'industrie clé à haute valeur ajoutée.